



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

La MRC de Bécancour ADOpte DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES EN ZONE INONDABLE sur le territoire du Parc industriel et portuaire de Bécancour

Bécancour, le 22 août 2013 – Hier, le conseil des maires a tenu une séance spéciale dont les points principaux étaient l'adoption du projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que le règlement qui modifie le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) no. 229 et ce, relativement aux dispositions particulières prévues en zones inondables sur le territoire du Parc industriel et portuaire de Bécancour (PIPB).

La Société du Parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB) favorise le développement économique du Québec. Elle a comme mandat de promouvoir l'établissement de nouvelles entreprises et de fournir les infrastructures nécessaires à l'implantation et à l'exploitation d'entreprises de grande envergure. Malgré le vaste territoire d'activités du PIPB, plusieurs terrains à vocation industrielle sont touchés par des normes environnementales et des zones inondables. Ainsi, consciente que les contraintes associées aux plaines inondables qui limitent la consolidation et la rentabilisation des infrastructures et des terrains, la SPIPB travaille à planifier harmonieusement son développement et ce, en ayant une vision globale de son territoire pour en arriver à maximiser le potentiel constructible des terrains à viabiliser tout en cherchant à maintenir l'intégrité des secteurs à forte valeur écologique.

C'est ainsi que la SPIPB et la MRC de Bécancour, en partenariat avec divers partenaires du milieu, ont élaboré un plan de gestion intitulé « Plan de gestion des plaines inondables du Parc industriel et portuaire de Bécancour – Phase 1 : secteur situé en bordure du fleuve Saint-Laurent » qui justifie les mesures introduites au schéma d'aménagement et de développement révisé et à la réglementation municipale pour ce secteur. C'est le moyen mis à la disposition du PIPB pour répondre conformément aux dispositions incluses dans la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (PPRLPI) (D. 468-2005). C'est dans ces conditions que la PPRLPI permet à la MRC de Bécancour de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. Ce plan s'inscrit dans une démarche de développement durable entreprise sur le territoire du PIPB.

Depuis 2005, la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* permet d'élaborer, par secteur identifié sur un territoire, des mesures spécifiques de protection pour répondre à des situations particulières et ce, par le biais d'un plan de gestion en y introduisant des mesures particulières de protection ou de mise en valeur.

Des représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), du ministère des Ressources naturelles (MRN), du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), du ministère des Finances et de l'Économie du Québec (MFEQ), la Société du Parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB), la Ville de Bécancour et la MRC de Bécancour ont participé aux discussions concernant le contenu du plan de gestion des plaines inondables – Phase 1. De plus, le ministère de

l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec(MAPAQ), le ministère des Transports (MTQ), le ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP) ainsi que le secteur de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSSS) ont également été informés du processus.

Le 11 septembre prochain à 19 h aura lieu la consultation publique à cet effet. La rencontre se tiendra à la salle municipale de Fortierville, située au 198-A, rue de la Fabrique, Fortierville. De plus, nous vous invitons à consulter les projets de règlement sur notre site Internet au www.mrcbecancour.qc.ca sous la rubrique, nos grands dossiers.

-30-

Pour information :

André Roy

Directeur général

CLD et MRC de Bécancour

819 298-2070

a.roy@mrcbecancour.qc.ca

Source :

Isabel Rouette

Conseillère en communication

CLD et MRC de Bécancour

819 298-3300, poste 243

i.rouette@cldbécancour.qc.ca

